



Chères et chers collègues,

Notre journée d'études du 6 novembre fut un moment rare, mais contrasté : à l'issue de la matinée à laquelle elle a participé, Madame VALLAUD-BELKACEM nous a assurés, dans son discours de clôture, avec des termes particulièrement chaleureux, de son attachement aux CIO.

En revanche, l'après-midi, nous avons abordé avec Jean-Pierre BELLIER, IGEN, animateur du groupe de travail, des points précis concernant le statut des psychologues de l'Education (PsyEN), qui confirment toutes nos craintes sur la situation des DCIO dans les projets de textes qui vont régir ce nouveau corps.

De quoi s'agit-il ?

Dans la situation actuelle, nous avons un corps à deux grades : COP et DCIO. Cette situation nous confère à la fois une autorité et une reconnaissance indiciare, correspondant à la hors-classe des certifiés.

Dans le statut des futurs PsyEN, il n'y a plus de grade spécifique pour les DCIO. Il existerait uniquement des psychologues de l'Education, classe normale et hors-classe.

Dans cette configuration, il faut bien avoir en tête deux éléments :

1) Les missions afférentes aux PsyEN s'appliquent aux DCIO. Nous avons bataillé ferme pour obtenir un référentiel d'activités propre aux DCIO, mais il est bien évident qu'en l'absence de grade spécifique, nous serons dans un schéma proche de celui des directeurs d'école. Ainsi il serait par exemple, tout à fait possible de nous imposer un secteur, avec une décharge pour fonctions administratives.

2) Dans le schéma prévu, la reconnaissance indiciare que nous avons jusqu'ici n'existe plus ! En effet, le statut de PsyEN instaure la hors classe pour les COP. C'était une revendication parfaitement légitime, et que nous soutenons. Mais rien n'a été prévu pour les DCIO. Un(e) PsyEN hors-classe au dernier échelon, exerçant en REP pour une partie de son temps, gagnerait ainsi plus que son directeur ou sa directrice.

La seule gratification envisagée consiste dans une indemnité annuelle allant de 2000€ à 3000€ selon la taille du CIO. Un de nos collègues nous a précisé qu'un attaché d'administration reçoit 6000€ d'indemnité pour assurer des fonctions de chef de service...

La seule hypothèse qui nous a été proposée pour reconnaître la fonction de DCIO réside dans l'accès à un GRAF, dont on ne connaît pas aujourd'hui les conditions. En revanche on sait que ce ne sera pas pour 2016, ni pour 2017... Autant dire que demain on rase gratis.

Cette situation est d'autant plus paradoxale que nous avons une écoute de la ministre de l'Education réellement favorable et attentive à la situation des personnels.

Mais encore faut-il que les syndicats portent les revendications. Nous sommes dans un cadre de dialogue social où seules ces organisations sont à la table des négociations. Il est bien évident que le ministère n'ira pas au-delà de leurs revendications, quelle que soit l'écoute compréhensive qu'il peut manifester vis-à-vis des propositions des associations professionnelles telles que l'ANDCIO.

Il nous paraît donc absolument nécessaire que les syndicats portent un message ferme sur la reconnaissance effective des DCIO, sur leur statut et sur leur carrière. Eux seuls peuvent le faire.

Pour respecter le calendrier ministériel, la dernière concertation sur le référentiel d'activités du DCIO, qui n'est évidemment pas indépendante des questions que nous venons de soulever, aura lieu ce vendredi 13 novembre 2015.

Nous comptons particulièrement sur les syndiqués parmi vous, mais aussi sur vous tous pour faire remonter aux représentants syndicaux notre vision de l'avenir des DCIO et des CIO.

Si nous n'avons pas de réelles avancées pour les DCIO, nous avons deux propositions :

- organiser notre activité dans le cadre des 27h ;
- refuser l'intégration dans le corps des PsyEN. En effet, qu'avons-nous à perdre ? Nous avons déjà la hors classe, on ne nous l'enlèvera pas. En revanche, si tous les DCIO déclarent qu'ils refusent d'intégrer le nouveau corps, ce sera un pavé dans la mare. Car on voit mal comment les CIO pourraient fonctionner avec l'instauration d'un nouveau corps dans lequel leurs chefs de service n'auraient plus qu'un statut obsolète.

Je vous remercie par avance de votre mobilisation. C'est maintenant ou jamais.

Yvan SOULELIAC,  
Président de l'ANDCIO

Analyses et documents complémentaires sur le site :  
<http://www.andcio.org/activites-des-dcio-points-de-vue>